

DIRIGER UNE STRUCTURE DE LA PETITE ENFANCE

Référentiel de compétences et d'évaluation - CRFPE

COMPETENCES	MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
<p>C1- Manager une équipe pluri professionnelle en vue d'une mise en œuvre adaptée des projets éducatifs et pédagogiques de la structure en intégrant un positionnement managérial bienveillant</p> <ul style="list-style-type: none"> -Gestion des ressources humaines au sein de la structure de la petite enfance -Organisation du travail au quotidien au sein de la structure de la petite enfance -Direction de l'équipe pluri professionnelle -Gestion administrative de la structure de la petite enfance 	<p>Epreuve 1 - C1 - Rédaction d'un dossier d'analyse pratique suivie d'un entretien oral : échanges et questionnements à partir du dossier réflexif rédigé par le candidat, tout au long de la formation, sur la base d'un cas réel ou fictif lié au management dans une structure de la petite enfance.</p>	<p>Qualité et adaptation du positionnement managérial :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une analyse des enjeux, du contexte, de l'environnement, de la taille, des projets éducatifs et pédagogiques et de la nature juridique de la structure est effectuée pour adapter son positionnement managérial • Le choix du positionnement managérial est adapté, déterminé et argumenté au vu du contexte, des enjeux, de l'environnement, de la taille, des projets éducatifs et pédagogiques et de la nature juridique de la structure • La mobilisation d'outils pour une gestion collective et/ou une gestion individuelle de situations problématiques est argumentée et adaptée aux enjeux, contexte, environnement, taille, projets éducatifs et pédagogiques et nature juridique de la structure • Le positionnement managérial est sous tendu par une démarche de bienveillance à l'égard des professionnels de la structure
<p>C2- Appliquer les réglementations spécifiques aux structures de la petite enfance afin de respecter la santé et la sécurité de l'enfant, de ses parents, des professionnels et du public au sein de la structure en identifiant son degré de responsabilité professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> -Mise en place du cadre réglementaire de création et de fonctionnement d'une structure de la petite enfance -Respect de la réglementation relative à la sécurité physique au sein de la structure de la petite enfance -Mise en œuvre de la réglementation relative à l'accueil et à la santé de l'enfant -Intégration de la réglementation relative à l'accueil d'un enfant ou de parents en situation de handicap 	<p>Epreuve 2 - C2 et C3 - Etude de cas écrite et dirigée : à partir d'une situation contextualisée liée aux activités règlementaires et financières de la structure de la petite enfance, le candidat devra récapituler et expliciter les démarches règlementaires et financières à mettre en œuvre.</p>	<p>Respect de la réglementation spécifique aux structures de la petite enfance :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le cadre juridique et la nature juridique de la structure de la petite enfance sont exposés • La mise en œuvre de la réglementation applicable en matière de création et de fonctionnement d'une structure est exposée et argumentée • La mise en œuvre des réglementations applicables pour l'accueil, la santé et la sécurité physique de l'enfant et/ou des parents et/ou des professionnels et/ou du public est exposée et argumentée • La mise en œuvre de la réglementation applicable en matière d'accueil d'un enfant en situation de handicap ou de parents en situation de handicap est exposée et argumentée • Le degré de responsabilité professionnelle du responsable de la structure de la petite enfance est décrit

C3- Optimiser la gestion financière de la structure de la petite enfance en mobilisant des outils, des acteurs, des actions favorisant la pérennisation financière de la structure, pour en assurer l'équilibre financier

- Utilisation des outils de gestion financière de la structure de la petite enfance en lien avec les professionnels de la comptabilité et de la banque
- Pilotage de l'équilibre financier de la structure de la petite enfance au quotidien
- Elaboration d'une stratégie financière institutionnelle de la structure de la petite enfance

Pertinence de l'optimisation de la gestion financière de la structure de la petite enfance :

- Un diagnostic précis de la situation financière de la structure est effectué
- Des actions possibles et adéquates d'optimisation financière de la structure de la petite enfance sont exposées pour favoriser l'équilibre financier de la structure
- Des choix relatifs à la mobilisation d'outils et d'acteurs pour l'optimisation de la gestion financière de la structure sont identifiés et argumentés en vue de favoriser l'équilibre financier de la structure
- La stratégie financière proposée est orientée vers une pérennisation financière de la structure de la petite enfance

4 – Concevoir les projets structurels, éducatifs et pédagogiques de la structure de la petite enfance afin d'en promouvoir l'identité en s'appuyant sur des besoins identifiés sur le territoire et selon une démarche partenariale

- Maitrise des étapes du projet de création de la structure de la petite enfance
- Elaboration des projets de la structure de la petite enfance en intégrant la place des parents et l'identité de la structure
- Mise en œuvre des projets de promotion et de partenariat de la structure de la petite enfance

Epreuve 3 - C4 - Rédaction d'un dossier d'étude technique relatif à un montage de projet dans une structure de la petite enfance : le candidat devra rédiger le dossier d'étude technique tout au long de la formation, sur le projet de son choix au sein d'une structure de la petite enfance

Qualité et adéquation de la conception du projet de la structure de la petite enfance :

- Une démarche méthodologique du montage du projet comprenant des objectifs et des modalités d'action précises est décrite étapes après étapes
- Le projet est en adéquation avec des besoins identifiés sur un territoire
- La conception du projet est présentée sous forme claire et lisible, dans un ensemble cohérent comprenant une structuration entre des actions et des objectifs déterminés
- Le projet met en évidence l'identité de la structure de la petite enfance
- Le projet comprend une dimension d'ouverture sur l'extérieur de la structure de la petite enfance en intégrant une démarche partenariale, un réseau ou un maillage territorial